

La nouvelle commune actée et fêtée

Après les séances de réunion des deux conseils municipaux respectifs de Saint-Pardoux et de Soutiers du jeudi 28 juin (NR d'hier), les élus des deux communes étaient conviés dans la salle des fêtes de Soutiers, pour célébrer la future commune nouvelle entre Saint-Pardoux et Soutiers.

« Un projet mené depuis près de deux ans », ont affirmé les maires Benoît Piron, de Saint-Pardoux, et Éric Cathelineau, de Soutiers. « L'idée était de s'associer pour créer une commune nouvelle, qui a fait son chemin, aujourd'hui après différentes réunions avec le préfet et le sous-préfet ». Le projet est acté par décision préfectorale, voté à l'unanimité en délibération des

communes de Saint-Pardoux et Soutiers.

« La commune nouvelle est une force pour nous aujourd'hui qui nous reconforte dans nos choix », précisent les deux maires.

« Tout d'abord, une force avec 2.000 habitants liés par l'école car les enfants de Soutiers sont scolarisés en majorité dans les écoles de Saint-Pardoux ; liés par l'association des anciens combattants au moment des rassemblements annuels et des commémorations ; ou par l'Acca (Fédération nationale des chasseurs). ». Les maires ont précisé l'importance de ce rapprochement qui, dans un premier temps, était une réflexion importante sur la fiscalité respective des deux communes, tout

en préservant le sens moral et éthique sur les accords fondés.

En 2019, la nouvelle commune prendra effet par son premier conseil municipal qui devrait se tenir dans la salle des fêtes de Soutiers. Il sera question de voter le maire et les adjoints vers la deuxième semaine de janvier. Les conseils municipaux des communes se feront indépendamment avant le 1^{er} janvier 2019. Il n'y aura aucun changement au niveau du personnel des communes. La population des deux communes sera informée par flyers de cette nouvelle disposition et sera amenée aux votes d'un nouveau nom de commune. Un pot de l'amitié a suivi les deux conseils.